

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, LEGRAND Jean-Charles

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GONCALVES LUCAS Cécile, M. CHEVAUX Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse LEROY

**Délibération n° 2021/48 : DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régulariser le chapitre 012 du budget primitif 2021 de la commune, la décision modificative suivante est approuvée par le Conseil Municipal, soit :

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Compte 6411 Personnel Titulaire     | +3 900 € D  |
| Compte 615221 Bâtiments             | - 4 200 € D |
| Compte 6470 Autres charges sociales | + 300 € D   |

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Le secrétaire de séance

Le Maire